

Cote du document:	<u>EB 2018/123/R.8/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>5 a) i)</u>
Date:	<u>16 avril 2018</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

République du Mozambique

Projet de finance des entreprises rurales

Additif

Conseil d'administration — Cent vingt-troisième session  
Rome, 16-17 avril 2018

---

Pour: Approbation

# Projet de finance des entreprises rurales

## Additif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur les ajouts et modifications ci-après à apporter au rapport du Président sur le Projet de finance des entreprises rurales (EB 2018/123/R.8). Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et le texte barré correspond aux suppressions.

Le titre du projet est modifié comme suit dans tout le document:

Proposition de ~~prêt et~~ don à la République du Mozambique pour le Projet de financement des entreprises rurales

Page iv, Résumé du financement

Montant du <del>prêt</del> du FIDA: _____	<b>31,07 millions d'USD</b>
Montant du don du FIDA:	<b>62,1 millions d'USD</b>
Conditions du <del>prêt</del> du FIDA:	<b>Particulièrement favorables: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75% l'an</b>

Page 1, recommandation pour approbation

La recommandation est modifiée comme suit:

"Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de ~~prêt et~~ don en faveur de la République du Mozambique pour le Projet de financement des entreprises rurales, telle qu'elle figure au paragraphe 51."

Page 7, tableau 1

Le tableau est modifié comme suit:

### Coût du projet par composante et par source de financement (en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Secteur privé		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1 . Accès amélioré des entrepreneurs ruraux à des services financiers adaptatifs	24 638	42,4	<b>43 276</b>	<b>84,2</b>	5 000	9,7	1 100	2,1	2 057	4,0	51 433	70,9
2 . Renforcement des capacités et appui en faveur des institutions et des entrepreneurs ruraux	4 676	44,4	<b>9 352</b>	<b>88,2</b>	-	-	-	-	1 247	11,8	10 599	14,6
3 . Gestion de programme	4 760	45,3	<b>9 520</b>	<b>90,6</b>	-	-	-	-	985	9,4	10 506	14,5
<b>Total</b>	<b>34 074</b>	<b>42,8</b>	<b>62 148</b>	<b>85,6</b>	5 000	6,9	1 100	1,5	4 289	5,9	72 537	100,0

Page 7, paragraphe 35

Le paragraphe est modifié comme suit:

Le Projet de financement des entreprises rurales sera financé par: ~~un prêt du FIDA (31,07 millions d'USD, soit 42,8%);~~ un don du FIDA (62,1 millions d'USD, soit 85,6%); le Gouvernement (4,3 millions d'USD, soit 5,9%); le secteur privé, c'est-à-dire les banques et les IMF (5 millions d'USD, soit 6,9%) et les bénéficiaires (1,1 million d'USD, soit 1,5%). Sur la base de son système fondé sur une monnaie unique, le FIDA consentira ~~son prêt et son don~~ en dollars des États-Unis, sous réserve de disposer de ressources suffisantes en dollars des États-Unis. ~~Le prêt du FIDA sera accordé à des conditions particulièrement favorables.~~

Page 8, de nouveaux paragraphes sont insérés à la suite du paragraphe 35:

"36. Étant donné que l'évaluation récemment réalisée par le Fonds monétaire international a conduit à réviser le statut du Mozambique en matière d'endettement, qui est passé de "risque modéré" à "surendettement", et que certains États membres ont exprimé des préoccupations à cet égard, la direction propose au Conseil d'administration, pour examen, une révision à titre exceptionnel des conditions de prêt actuellement applicables au Mozambique pour le Projet de finance des entreprises rurales, afin de passer d'un financement constitué à 50% par un prêt à des conditions particulièrement favorables et à 50% par un don au titre du cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) à un financement consistant à 100% en un don au titre du CSD."

37. Cette modification est cohérente avec les dispositions de l'article IV des Principes et critères applicables aux financements du FIDA qui établit qu'il appartient au Conseil d'administration de déterminer les conditions de prêt applicables à tous les États membres en développement du FIDA en fonction des critères énoncés dans les Principes et critères. Le Gouvernement du Mozambique approuve la proposition.

38. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration est invité à approuver à titre exceptionnel une révision des conditions de prêt actuellement applicables au Mozambique, en allouant un financement d'un montant de 62 100 000 USD constitué à 100% par un don au titre du CSD pour le Projet de finance des entreprises rurales. Le texte négocié de l'accord de financement entre le FIDA et le Mozambique sera révisé en conséquence."

Page 8, tableau 2

Le tableau est modifié comme suit:

**Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Secteur privé		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Équipement et matériel	243	50,0	426	100,0	-	-	-	-	-	-	427	0,6
2. Véhicules	388	50,0	776	100,0	-	-	-	-	-	-	775	1,1
3. Consultants	7 254	37,6	14 508	75,2	998	5,2	100	0,5	3 686	19,1	19 291	26,6
4. Crédit, fonds de garantie	16 269	43,3	32 538	86,6	4 003	10,7	1 000	2,7	-	-	37 540	51,8
5. Formation	2 690	50,0	5 380	100,0	-	-	-	-	-	-	5 381	7,4
6. Ateliers	644	50,0	1 282	100,0	-	-	-	-	-	-	1 283	1,8
7. Salaires et indemnités	3 009	49,2	6 018	98,4	-	-	-	-	99	1,6	6 117	8,4
8. Dépenses de fonctionnement	640	35,4	1 220	70,8	-	-	-	-	504	29,2	1 723	2,4
<b>Total</b>	<b>34 074</b>	<b>42,8</b>	<b>62 148</b>	<b>85,6</b>	<b>5 000</b>	<b>6,9</b>	<b>1 100</b>	<b>1,5</b>	<b>4 289</b>	<b>5,9</b>	<b>72 537</b>	<b>100,0</b>

Page 10, paragraphe 48

Le paragraphe est modifié comme suit:

"Un accord de financement entre la République du Mozambique et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au bénéficiaire à l'emprunteur. Compte tenu de la modification des conditions de financement, une copie de l'accord de financement négocié original et de l'approbation du financement octroyé à 100% sous la forme d'un don au titre du cadre pour la soutenabilité de la dette donnée en conséquence par le Gouvernement sera distribuée lors de la session."

Page 10, paragraphe 51

La recommandation est modifiée comme suit:

~~"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Mozambique un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à trente et un millions cinquante mille dollars des États-Unis (31,05 millions d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.~~

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Mozambique un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant équivalant à ~~trente et un millions cinquante mille~~ soixante-deux millions cent mille dollars des États-Unis (31,05 millions d'62 100 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."